Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA)
Compte administratif 2025
Note de présentation brève et synthétique

I - Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet du Syndicat.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, le compte financier unique est établi.

Le CFU rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes : il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte financier unique a été voté le 26 juin 2026 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat, aux horaires des bureaux.

II La Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien ainsi que les missions du syndicat en termes d'études, de travaux et d'animation.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des salaires et charges du personnel, des dépenses liées au bon fonctionnement de la structure ainsi que des frais d'études engagées par le syndicat.
Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent en 2025 à **480 662,64 €** dont 163 243,06 € consacrés aux charges courantes, comprenant les études pour un montant de 82 149,27 € et 290 598,34 € de charges de personnels et frais assimilés.

Les **recettes de fonctionnement** sont constituées d'aides financières de l'Agence de l'Eau, du Département de l'Hérault et de la région Occitanie ainsi que les participations statutaires des membres du syndicat.
Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à **496 283,88 €** dont 469 479,26 € de cotisations des membres et participations de nos partenaires.

La section de fonctionnement de l'année 2025 est donc excédentaire de **15 621.24 €.**
Après report des résultats antérieurs, le résultat de clôture obtenu en fonctionnement pour l'exercice 2025 est de **494 334,05 €.**

III - La section d'investissement

Le budget d'investissement permet de doter le syndicat du matériel dont il a besoin pour assurer ses missions ou de conduire les travaux d'intérêt général.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations d'achat de matériels de bureau et informatique, d'acquisition d'équipements nécessaires au suivi et à la préservation de la nappe astienne et l'amortissement des subventions d'équipements.
Les **dépenses d'investissement** 2025 s'élèvent à **30 143,34 €** consacrés essentiellement à l'acquisition et l'installation de trois stations météorologiques, acquisitions de matériels informatique, à l'installation de la climatisation dans nos locaux, ainsi qu'aux amortissements des subventions d'équipements.

Les **recettes d'investissement** du syndicat sont constituées des subventions des partenaires et des dotations aux amortissements des immobilisations.
Les recettes d'investissement 2025 s'élèvent à **39 308,00 €** dont 26 818,52 € d'amortissements des immobilisations.

La section d'investissement de l'année 2025 est donc en **excédent** de **+ 35 983,18 €.**
Après report des résultats antérieurs, le résultat de clôture obtenu en investissement, pour l'exercice 2025 est excédentaire de **63 423,83 €.**

Fait à Portiragnes, le 26 juin 2026

Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien
REÇU EN PREFECTURE
le 06/08/2026
Application agréée E-legalite.com
71_AN-034-253401855-20260626-NOTECFU2025